

Image not found or type unknown



Contestation légalité succession

Par **cy59**, le **12/06/2011** à **14:24**

Bonjour, il y a 25 ans mon père a fait une donation partage de sa maison de campagne et a gardé l'usufruit. LA VALEUR DE LA MAISON a été amputée de 20% sur la donation. mon frère a gardé la maison et moi j'ai versé la valeur de 50% MOINS frais de notaire et 20% d'abattement pour usufruit. SUCCESSION il va récupérer les 20% d'usufruit et les meubles. j'ai demandé de RESTITUER 10% DE L'USUFRUIT et revalorisée inflation. mon frère conteste en me disant qu'il devient propriétaire comme j'ai été laissée dans cette donation partage ma part étant amputée de 10% de sa valeur je conteste la légalité de cette donation partage inéquitable. quel recours puis-je faire pour rétablir un partage équitable 50/50 de la valeur réelle du bien ou faire remettre le bien dans la succession (annulation de la donation partage pour inéquité). merci de votre réponse.